

## **PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE**

### 1. Documents à soumettre à l'Ordre :

- [Le formulaire d'identification du candidat](#)
- L'acte de naissance
- [L'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec](#) ou par une autre agence membre de l'alliance canadienne des services d'évaluation de diplôme
- Le diplôme
- Le relevé de notes
- Attestation de travail
- Description des fonctions et des responsabilités

Les documents énumérés ci-dessus qui ne sont pas rédigés en français doivent être accompagnés d'une traduction en français attestée par un sceau d'un traducteur dûment enregistré au sein de son organisme professionnel.

### 2. Document à consulter

- [Référentiel des compétences](#)  
Ce document permettra au candidat de connaître l'étendue de l'exercice professionnel des inhalothérapeutes au Québec

### 3. Traitement de la demande et confidentialité

Le traitement de la demande du dossier sera effectué au cours des 4 mois suivant la réception de tous les documents obligatoires exigés. La décision du conseil d'administration sera acheminée par courriel au candidat.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, les documents fournis dans le cadre de cette demande d'équivalence de diplôme ou de formation sont considérés comme confidentiels et ne seront utilisés qu'aux fins de l'étude du dossier. Tout document soumis demeure la propriété de l'Ordre à l'exception des originaux qui vous seront retournés. Le dossier ainsi constitué sera conservé au siège social de l'Ordre et n'auront accès à ce dossier que les personnes autorisées. Si vous désirez vous prévaloir du droit d'accès à votre dossier, vous devez en faire la demande par écrit auprès du Secrétaire de l'Ordre.

Les documents doivent être envoyés au siège social de l'Ordre :

Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec  
À l'attention de Marie-Andrée Cova  
1440, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 721  
Montréal, Québec H3G 1R8